

# ENQUÊTE

## *Le consensus en France*

Existe-t-il un consensus en France aujourd'hui ?

Dans l'affirmative, quel est son contenu ?

*Pouvoirs* a adressé un questionnaire établi autour de ces thèmes à un certain nombre d'hommes politiques. Nous publions ci-après les réponses que nous ont fait parvenir Jean-Denis BREDIN, Jacques DELORS, Pierre JUQUIN, Bernard STASI, Alexandre SANGUINETTI.

### *Questions :*

1. Le terme « consensus » est devenu d'utilisation courante. Lorsque vous l'utilisez ou lorsque vous le rencontrez, que signifie-t-il pour vous ?
2. Dans le domaine politique, existe-t-il un consensus sur les institutions de 1958-1962, le pluralisme, la règle de la majorité, l'unité nationale, l'indépendance ?
3. Voyez-vous des valeurs de la société française illustrant un consensus permanent, ou, au contraire, une évolution : la tolérance, la contestation, l'initiative privée, les inégalités ?...
4. Quelle place le consensus doit-il, à votre avis, occuper dans la société ? Et dans les préoccupations d'un homme politique ? Les affrontements sont-ils inévitables ? Le consensus est-il toujours souhaitable ? L'homme politique doit-il s'insérer dans les divisions existantes ou provoquer d'autres consensus ?



## *Jean-Denis Bredin*

1. Il ne semble pas que le terme « consensus » soit ambigu : il désigne un accord général, conscient ou inconscient. Dans le monde politique il existe un consensus sur le sens du mot « consensus » : l'accord, le plus souvent implicite, qui existerait entre tous les partis et toutes les doctrines politiques.

2. Il me paraît qu'il existe, dans toute société, un « consensus » sur certaines « valeurs » morales, imposées par des siècles de religion et de civilisation. Par exemple, dans notre société, il est bien d'être loyal plutôt qu'hypocrite, courageux plutôt que lâche, généreux plutôt qu'égoïste. Tous les hommes politiques, tous les partis politiques respectent ce consensus moral : ils se présentent comme loyaux, courageux, généreux. On pourrait dresser l'inventaire du consensus moral, respecté de tous sinon de quelques marginaux ou originaux : spécialement respecté par les hommes politiques, généralement soucieux de marcher avec les grands vents.

Au-delà du consensus sur les valeurs morales, il y a un consensus sur les objectifs essentiels d'une société démocratique. « Liberté, Égalité, Fraternité » résument encore les programmes de tous les partis : les trois mots en banderole peuvent trouver leur place au-dessus de toutes les tribunes politiques. L'accord semble général sur les horizons heureux. Ce sont eux qui éclairent le Programme commun de la gauche, et la « démocratie française » de Valéry Giscard d'Estaing. Cette unanimité n'est pas hypocrite. Elle traduit le consentement de tous à des valeurs fondamentales. Elle exprime une morale commune : il serait bien que les hommes soient vraiment libres, tous égaux, et qu'ils s'aiment. De la pensée grecque à la pensée marxiste, il n'y a pas, dans la distinction du bien et du mal d'oscillations importantes. Et jamais (en tout cas presque jamais) l'asservissement, l'exploitation, l'inégalité, la non-fraternité n'osent s'affirmer comme idéal ou comme règles morales.

3. Dès que l'on dépasse l'affirmation des valeurs essentielles, évidemment vagues, on s'aperçoit que l'apparent consensus est très limité. D'abord parce que, sur certaines valeurs, le consensus est strictement théorique, presque verbal : que signifie en France, aujourd'hui

d'hui, en termes politiques, le consensus sur la fraternité ? Ensuite parce qu'il y a souvent conflit entre les valeurs proclamées : la liberté est destructrice de l'égalité, l'égalité destructrice de la liberté. C'est le parti pris, la préférence, qui fait alors la différence. Et le choix des moyens.

4. On pourrait vérifier, exemple après exemple, comme est superficiel le consensus sur la liberté : et comme il disparaît sitôt qu'il s'agit d'aménager le respect des libertés fondamentales (liberté des mœurs, liberté de la presse, liberté d'information à la télévision, rôle du pouvoir judiciaire). Plus vague apparaît encore le consensus théorique sur l'égalité : jusqu'où faut-il réduire les inégalités, et quelles sont les inégalités supportables sinon souhaitables ? Quels sont les moyens de vaincre les inégalités, et selon quel calendrier ? Les institutions constituent un consensus de prudence et de résignation : on se sépare franchement sur l'interprétation de la Constitution si on n'ose pas s'en prendre aux textes. Le pluralisme est un consensus presque verbal : chaque parti politique a pour dessein de réduire sinon de supprimer l'audience du parti voisin, et le pluralisme est vécu non comme une exigence du destin des autres, mais plutôt comme une sécurité de son propre destin. L'unité nationale n'est apparemment pas comprise de la même manière par M. Debré et par M. Peyrefitte (si l'on en croit ses livres plutôt que ses comportements) et il n'y a guère de consensus entre la tradition jacobine centralisatrice, et les revendications montantes d'identité régionale. Chacun semble souhaiter que la France soit indépendante mais chacun à sa manière : une France sous protection américaine ? Une filiale des Etats-Unis comme le redoute Jacques Attali ? L'une des provinces d'une grande Europe ? Ou la France ombrageuse, orgueilleuse dont rêvait de Gaulle ? Et qui soutiendrait que l'indépendance de la France appartient au « consensus » des garçons et des filles qui ont aujourd'hui de 18 à 25 ans ?

5. Le consensus est d'essence morale : non politique. Mais la morale influence la politique, et le consensus n'est donc pas sans portée. Cela dit, l'invocation du « consensus », dans le discours politique, est dangereuse : le consensus est exploité comme un moyen de désintéresser les gens de leurs problèmes — au nom de leur accord profond — et surtout comme un moyen de remettre le gouvernement des hommes à celui qui incarne le consensus national instinctif — le chef — ou à ceux qui l'expriment et le mettent en œuvre : le parti ou les gestionnaires. Les pires Etats du monde sont bien ceux où règne

apparemment le meilleur consensus. Il n'y a pas loin du consensus exploité au consensus imposé, de l'union sacrée à la dictature.

6. On peut croire aux vertus de l'affrontement, comme source de progrès social et culturel. La santé d'une démocratie ne se vérifie pas dans sa capacité à nier ses affrontements ou à les étouffer, mais dans sa capacité à les exprimer, à les organiser, éventuellement à les institutionnaliser (par les contre-pouvoirs) : enfin à les supporter et s'il se peut à les résoudre. Au lieu de rechercher, à tout prix, un consensus superficiel, l'objectif doit être de canaliser nos affrontements et d'y trouver solution, autrement que dans la rue, et autrement que par l'écrasement des révoltes et des différences. Le progrès serait un consensus sur le non-consensus.

7. Il n'empêche que les partis politiques commettent trois erreurs graves qui gênent la vie politique française :

- ils se battent souvent sur des conflits artificiels, vieilliss, scolastiques, qu'entretiennent leur mythologie et leur discours rituel ; en revanche, ils sont pauvres d'idées sur les problèmes essentiels, qui devraient être ceux des vrais affrontements ;
- ils utilisent des affrontements essentiels à des fins électorales et pour les besoins de leur expansion : du coup ils n'aident pas les Français à aborder sérieusement leurs conflits, à les comprendre, à les assumer, à les vivre bien. Ils manquent à un devoir essentiel de pédagogie démocratique ;
- ils exaltent — et répandent trop souvent l'intolérance. Ils prêchent une conception « totalitaire » de la vie politique, encouragent au mépris, à l'anathème, à l'excommunication, ce qui est le contraire de la démocratie. Ils incitent les Français à vivre des conflits réels, souhaitables, fructueux, comme des affrontements mystiques, stériles, et même néfastes. Occupés de vaincre, les partis politiques ne regardent pas assez les moyens : or c'est par le choix des moyens que se singularise la démocratie.

## *Jacques Delors*

1. Le terme consensus signifie généralement un accord quasi général sur certaines valeurs vécues par une société, ou bien sur certaines orientations fondamentales.

Mais on l'emploie aussi, et de plus en plus, dans une acception plus restrictive et opérationnelle. C'est alors une base sociale élargie pour accepter, explicitement ou implicitement, une certaine discipline économique. Tous les gouvernements rêvent de pouvoir y recourir pour affronter la présente crise. Certains y parviennent, d'autres pas.

2. Si l'on accepte la définition la plus courante du consensus, et aussi l'idée que la France fait preuve apparemment d'un faible consensus par rapport à d'autres pays européens, on peut constater une évolution générale vers davantage de consensus dans les domaines cités dans votre question.

Ce constat est indiscutable, me semble-t-il, en ce qui concerne l'acceptation de la règle de la majorité et l'unité nationale. Il doit déjà être nuancé en ce qui concerne l'indépendance, si l'on veut bien aller au-delà des mots et des déclarations. Autrement dit, la finalité est proclamée par tous, mais les forces politiques divergent grandement sur le style et les moyens de l'indépendance... ce qui ne manque pas d'influer sur son contenu même !

Pour ce qui est des institutions de 1958-1962, les vents de la contestation certes s'apaisent. Mais l'ambiguïté fondamentale de la constitution risque de faire rebondir à tout moment la querelle sur les pouvoirs respectifs du Président de la République, du Premier ministre et du Parlement.

Là où le progrès est plus fragile, c'est bien en matière d'acceptation profonde du pluralisme. Il y a toujours eu, il y a encore, en France, des hommes politiques, à gauche comme à droite, qui, par leurs attitudes et leurs discours, contestent aux autres le droit de s'occuper de l'intérêt général. Autrement dit, ils refusent, sauf sous la pression des faits, le compromis qui est l'essence même de la démocratie pluraliste. Et ensuite, ils le remettent continuellement en cause.

Ce climat est nourri, en profondeur, par la place omnipotente de

l'Etat et des administrations dans la nation. A tel point que les citoyens, groupés en associations volontaires, se voient refuser l'accès aux tâches d'intérêt général. Ainsi, puisque tout doit passer par l'Etat, se trouve accentué le caractère nominaliste, quasi religieux, artificiellement dramatisé du débat public.

3. De ce point de vue, les impulsions les plus fortes ont été conduites par les changements profonds intervenus dans la société civile et dans les mœurs. Nous sortons d'une longue période marquée par les représentations et les attitudes dérivées d'un « christianisme conventionnel », c'est-à-dire la projection purement sociologique de croyances et de pratiques religieuses sur une société qui les a intégrées, puis adaptées... pour ses commodités, depuis la mentalité petite-bourgeoise jusqu'à la ritualisation de la vie privée.

Cette mutation s'est traduite, au travers de bien des secousses, par plus de tolérance envers ceux qui ne pensent pas et ne vivent pas comme les autres et par une certaine accoutumance à la contestation, considérée comme un mode d'expression, parmi d'autres. Mais encore une fois, la mutation est loin d'être achevée et le consensus fragile : la soif de sécurité et une certaine lâcheté peuvent conduire à des flambées d'intolérance.

Pour ce qui est du champ économique et social, un certain rapprochement doit être objectivement constaté. A l'époque des économies mixtes, aucune grande formation politique ne réclame plus ni la suppression de l'initiative privée, ni le retour à l'Etat-gendarme. Sous la pression d'un fort courant d'opinion que l'on observe dans toutes les sociétés industrielles, tous les partis préconisent la lutte contre les inégalités. Mais de là à parler de consensus ! En France, plus qu'ailleurs, les inégalités sont fortes et tenaces, la lutte des classes est une réalité, fortement ressentie par les travailleurs. Les puissants et les nantis ne deviennent un peu raisonnables que sous la peur, comme par exemple après mai 1968. Mais la sagesse les quitte vite !

4. La transition avec la réponse précédente peut paraître simple et logique, à la fois. Seul un changement de rapports de forces peut créer les bases d'une politique plus solidaire, plus équitable, plus fraternelle. Les affrontements sont donc inévitables dans la société française, avec les virages brusques et parfois les excès qui s'ensuivent. Notre histoire est ainsi faite. Je suis le premier à regretter qu'il en soit ainsi, mais le réalisme commande d'en tenir compte.

Ceci étant rappelé, je voudrais souligner combien cette situation

spécifique ne m'amène pas à renoncer à la recherche obstinée d'un plus grand consensus.

En effet, je considère que lorsqu'une majorité de Français vous porte au pouvoir, vous devez ensuite gouverner pour tous les Français. C'est une exigence absolue de morale politique. L'esprit de revanche n'a pas de place dans cette conception. Pas plus que le renoncement opportuniste aux orientations qui vous ont porté au pouvoir.

Certes, la voie est étroite, mais elle est au surplus la seule réaliste dans nos sociétés à 50/50, où par conséquent l'écart est infime entre la majorité et l'opposition, dans nos sociétés caractérisées par la puissance des groupes organisés, ne serait-ce que pour empêcher de faire. Pour changer profondément la société, il s'agit de n'épargner aucun effort pour convaincre, pour élargir sa légitimité. Il s'agit aussi de prendre le temps nécessaire à la pédagogie du changement, d'amener les groupes organisés à s'exprimer sans fard et à prendre leurs responsabilités dans le cadre d'une vie contractuelle à développer, au lieu de ne se fier qu'à l'action unilatérale de l'Etat.

C'est en ce sens que je considère la recherche et l'élargissement du consensus comme un élément fondamental d'une action politique s'inscrivant dans l'esprit d'un pluralisme authentiquement vécu et dans la perspective d'une profonde mutation de notre société, pour la mettre en mesure de sortir de la crise, de répondre aux défis de civilisation... et surtout de demeurer une collectivité nationale vivante et debout.

## *Pierre Juquin*

1. Je n'utilise jamais ce terme de consensus. D'abord parce que je m'efforce d'employer un langage simple et clair. Ensuite parce que ce mot est chargé d'ambiguïté.

Que signifie donc consensus ?

Le mot français le plus proche est celui de consentement.

Je sais bien que le terme latin ne contient pas explicitement cette notion mais, qu'on le veuille ou non, comme le disent les linguistes, la connotation de consentement est présente. En effet on peut selon moi traduire le vocable consensus de la façon suivante : l'ensemble des gens intéressés consentent à une seule et même politique.

Dans ce cas pourquoi ne pas employer des termes clairs et classiques tels que union ou unité ?

2. Le Parti communiste français ne fait pas du changement de Constitution un problème politique, bien qu'il n'ait cessé d'estimer que cette Constitution n'est pas bonne.

Chacun peut le voir à la lecture de nos propositions d'actualisation du Programme commun (III<sup>e</sup> partie, chap. II) : les modifications que nous proposons d'introduire au fonctionnement des institutions nationales se limitent pour l'essentiel à celles qui étaient déjà prévues dans le programme de 1972.

Quant au pluralisme, au respect de la majorité démocratiquement exprimée, ce sont des notions de base en faveur desquelles nous nous prononçons sans la moindre équivoque. A cet égard, on peut relire utilement les travaux de notre XXII<sup>e</sup> Congrès ou encore les propositions d'actualisation que nous avons faites dans le chapitre du Programme commun relatif à l'information (III<sup>e</sup> partie, chap. V). Nous précisons toutefois : l'application de la règle de la majorité, qui est un principe démocratique fondamental, n'exclut pas à nos yeux le respect des minorités. J'ajoute qu'il convient de faire en sorte que la majorité puisse s'exprimer telle qu'elle est réellement. C'est pourquoi la principale proposition institutionnelle que nous formulons consiste à introduire la représentation proportionnelle pour toutes les élections.

Quant à l'unité nationale, et à l'indépendance du pays, ce sont des valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés. C'est pourquoi nous combattons les abandons nationaux dont le Gouvernement

et le Président de la République portent aujourd'hui la responsabilité : abandons économiques, récession scientifique, abaissement de la France en de nombreux domaines.

C'est également pourquoi nous voulons surmonter les inégalités sociales dont la France détient le triste record européen. Ces inégalités défigurent notre pays. Elles divisent les Français profondément. Qu'est-ce par exemple que l'unité nationale quand le PDG de telle grande société perçoit un revenu 130 ou 150 fois supérieur au salaire d'un de ses ouvriers ?

Une France grande et unie doit être une France sociale.

3. Je viens de parler des inégalités. Quant à la contestation elle est une forme de la liberté. Il convient donc de la respecter.

Un mot sur la tolérance : il y a des situations, des injustices, une exploitation des hommes, une oppression qui sont intolérables.

Ce sont ces *choses* qu'il faut changer. Ces choses, ou si l'on veut, ces structures. D'où les grandes réformes que nous proposons. Mais elles ne visent pas les opinions ou les personnes. Il n'y aura pas de philosophie d'Etat.

4. J'affronte sans hésiter les politiciens de droite, les représentants du patronat. Je le fais au nom de la justice et de la liberté, au nom des intérêts des travailleurs.

Est-ce à dire qu'une moitié de la France doit l'emporter sur l'autre ? Poser la question c'est, en quelque sorte, la résoudre. Les milliardaires, les « gros », les riches véritables constituent une petite minorité. Nous voulons donc que l'immense majorité des Français l'emporte sur eux — et ce, sans esprit de revanche — mais avec la volonté d'une société plus égale et plus fraternelle.

## *Alexandre Sanguinetti*

1. Le terme « consensus » représente pour moi, lorsque je l'utilise, le consentement populaire à l'intérêt général.

Il peut, bien entendu, se rapporter à un problème très fractionnel mais il n'a pas alors la même signification générale que je lui donne.

Il est essentiellement et fondamentalement le soutien populaire à une action ou à un état de choses.

Il n'a malheureusement pas souvent cette signification. Il est devenu une sorte de logomachie qu'on emploie volontiers à tort et à travers et il s'agit beaucoup plus de l'opinion, du sentiment, de la volonté que tel ou tel ont sur tel ou tel problème que ce qui peut rassembler le très grand nombre sur des notions ou sur des actions déterminées.

Il y a de ce fait une parfaite équivoque dans ce terme et il est probable que pour l'ensemble de nos concitoyens, mais plus encore pour nos hommes politiques, il n'a pas le sens de la démocratie jacobine suivant Robespierre qui n'acceptait pas la règle de la majorité, strictement d'essence parlementaire, mais l'expression de la volonté populaire et de l'intérêt général.

Cette forme de consentement était pour la Montagne, face aux Girondins, le comportement naturel du représentant de la nation, seul capable d'assumer les intérêts et la volonté du plus grand nombre.

2. Il existe probablement aujourd'hui un consentement sur les institutions nées de 1958, mais l'un pour la période 1958-1962, l'autre pour la période 1962-1978.

Il est probable qu'en 1978 nous verrons s'atténuer le consentement général sur nos institutions attaquées non plus de l'extérieur, mais de l'intérieur même du pouvoir.

Le consentement sur le pluralisme me paraît général et tout simplement d'abord parce qu'il est dans la nature des choses, dans un pays comme le nôtre et dans l'Europe entière. Celle-ci fut grande d'abord par ses contradictions et ses affrontements.

Le pluralisme ne s'oppose pas au consentement général, il peut même en être l'animateur en l'empêchant de se scléroser et de n'être plus qu'un conformisme garantissant des situations acquises ou exprimant un monde périmé.

Je ne suis pas certain qu'il y ait consensus à propos de la règle de

la majorité, qui dans nos pays anciennement ruraux, de formation catholique et latine, est difficilement supportée par les minorités et à l'intérieur même de la majorité. Je reviens à ce que je disais plus haut, la règle de la majorité est l'héritage parlementaire anglo-saxon dont il n'est pas sûr qu'il soit le seul moyen d'expression de la démocratie, singulièrement depuis que nous sommes entrés dans l'âge industriel et postindustriel. Celui-ci admet les différences mais exige le rassemblement.

Ce sera probablement le problème posé à la société française dans les vingt années qui viennent. Déjà les pouvoirs britannique et germanique sont soumis à des pressions extérieures, singulièrement syndicales, qui n'ont plus de rapport avec la règle de la majorité. Nous verrons monter partout des associations de plus en plus nombreuses qui refusent de s'incliner purement et simplement devant cette règle, estimant qu'elles sont, quels que soient leurs effectifs, et la volonté populaire et l'intérêt général.

Il y a là une situation à la fois très ancienne et toute nouvelle que personne ne pourra éluder. La médiocrité du discours politique en l'an 1978 n'est que l'expression de la montée de ces forces nouvelles, de l'incapacité de la règle parlementaire de résoudre sainement et valablement les problèmes par le seul jeu d'une majorité figée, même si le peuple s'est prononcé loyalement et valablement dans une consultation. L'unité nationale en est d'ailleurs touchée. Et nous assistons à la fois à la mise en question de cette unité par la montée relativement forte des régionalismes, des autonomismes et des séparatismes qui ne sont que le constat d'une maladie profonde de la société, du pouvoir politique et de l'idée que jusqu'à présent les Français se faisaient de la France.

Quant à l'indépendance, tout le monde s'en réclame, mais l'expression recouvre des réalités différentes. Pour les uns c'est le retour au nationalisme du XIX<sup>e</sup> siècle ou un retour plus ou moins avoué vers une autarcie intellectuelle et économique, pour les autres une marque de la fusion progressive de la France dans un ensemble plus grand, baptisé Europe, et qui ne peut mener qu'à son éclatement alors que l'indépendance ne refuse ni amitié, ni accord, ni alliance, qu'elle est une des garanties fondamentales de la liberté du citoyen, mais qu'elle ne peut exister que si elle est capable d'offrir dans tous les ordres d'idées autant qu'elle a besoin de recevoir. L'indépendance c'est un équilibre entre le doit et l'avoir.

Il existe sans doute des valeurs de la société française illustrant le consensus permanent mais je crains qu'elles ne soient celles du chauvinisme « petit-bourgeois » exprimé par Astérix. Notre peuple a

trop profondément changé, trop vite, trop récemment par sa révolution industrielle qui l'a plus marquée en vingt-cinq ans que dans les cent cinquante années précédentes, pour que l'on puisse savoir aujourd'hui s'il existe vraiment un consensus général et permanent de notre société. Pourtant il y a certainement une nostalgie de l'unité et de l'accord dont je répète qu'il n'élimine pas les pluralismes et les confrontations.

Il y a moins une évolution que l'exacerbation d'un certain nombre de nos défauts nationaux. Nous n'avons jamais été un peuple très tolérant. La formation catholique et latine le permet difficilement et nous n'avons jamais accédé à la tolérance que par l'intelligence bien plus que par le sentiment.

Par contre la contestation est une des données de fond de la société française depuis les origines.

Nous sommes un peuple contestataire et cela est à la fois le meilleur et le pire. Le pire parce qu'il nous rend pratiquement ingouvernables, mais que c'est peut-être aussi un moyen de lutter contre la nocivité de tout gouvernement, et qu'il nous a donné certains des éclairs qui ont fait de nous un peuple universaliste.

Je dirai qu'aujourd'hui la contestation devient hélas conformiste et que notre universalisme se transforme peu à peu et depuis une centaine d'années en provincialisme. Il semble que nos contestations ne sont plus qu'internes et nous ne sommes plus capables de nous élever au niveau de l'universel.

Peut-être sommes-nous trop fatigués par trop de siècles, trop de luttes, pour dépasser aujourd'hui la contestation « petit-bourgeoise » qui s'exprime de part et d'autre de l'échiquier politique.

L'initiative privée en France a toujours été faible. Elle se traduit le plus souvent par la création de bistrotts lorsqu'on appartient au Massif central et de boutiques de beurre, d'œufs et de fromages, quand on vient des régions herbagères.

Le capitalisme français est pauvre, faible et dispersé. Il a par conséquent une fragilité économique certaine que nous mesurons tous les jours.

Il a pour pendant un syndicalisme ouvrier faible, pauvre et dispersé et explique en partie l'attraction qu'exerce sur beaucoup le marxisme mal digéré qui se garde bien de faire une analyse marxiste de la situation française. Jamais rien de grand ne s'est fait dans notre pays sans la volonté ou le concours de l'Etat. Nous ne sommes pas une société protestante. Nous ne sommes pas une société germanique, nordique, scandinave ou britannique. Aujourd'hui le ressort profond des Français à quelque rang et groupes sociaux professionnels qu'ils

appartiennent c'est la recherche éperdue de la sécurité par la subvention et l'emploi fonctionnarisé. C'est peut-être là que l'on trouve un consensus mais qui est probablement destructeur de notre société telle qu'elle existe aujourd'hui.

Quant aux inégalités, elles sont la tarte à la crème du discours actuel. Il en existe c'est l'évidence. Il en existe d'injustifiées, c'est encore plus sûr, mais elles font partie de la condition humaine. Il y a peut-être un consentement pour que les inégalités disparaissent, en faisant place à ce besoin de sécurité, et l'acceptation de voir la société tout entière se transformer en une sorte de convoi de navires marchands en temps de guerre réglant sa vitesse sur le cargo le plus vieux et le plus poussif. Jusqu'en 1943, ce système a permis de belles performances aux sous-marins allemands.

Disons enfin que ce refus des inégalités non de droit mais de fait n'est que le reflet de l'homme petit-bourgeois que la démocratie parlementaire a forgé chez notre peuple depuis cent cinquante ans.

La place que le consensus devrait occuper dans la société est la première. Il n'est plus possible dans le monde moderne d'exister ou d'agir sans le consentement de tous ou du très grand nombre. La règle des 50 + 1 n'aboutit qu'à la paralysie ou au mieux au compromis qui ruine tous les élans, toutes les volontés, toutes les noblesses.

Le monde moderne appartient aux imbéciles organisés contre les intelligents inorganisés. Mais quand on peut être intelligents et organisés, rien ne vous résiste, à condition qu'à l'intérieur du consensus les pluralismes agissent non sur les buts qui doivent être communs, mais sur les moyens, pour éviter la sclérose. Ce devrait être la préoccupation première d'un homme politique. Je dirai même qu'il n'est d'homme politique que celui qui s'élève à cette conception. Les autres ne sont que des trafiquants d'idées et des marchands de soupe.

Cela n'empêche bien entendu pas le fait que les affrontements sont inévitables, mais peuvent être féconds, s'ils sont utilisés pour la réalisation d'un ordre général acceptable pour et par tous.

La démocratie n'est pas le silence, mais elle n'est pas non plus le havardage.

Je suis de ceux qui pensent que ce n'est pas la démocratie qui est périmée, mais le parlementarisme. J'admets que je ne sais pas encore très bien par quoi on pourrait le remplacer.

Pourtant c'est un problème qui nous est posé d'ici la fin du siècle. Bien entendu le consensus n'est pas toujours souhaitable. Et les minorités agissantes doivent pouvoir s'insurger contre la majorité silencieuse qui n'existe pas et qui n'est qu'apathie et résignation.

Ce qui compte c'est le groupe, quel que soit son nombre, qui ait clairement le sentiment de l'intérêt général, qui n'est jamais la somme des intérêts particuliers.

La Résistance, sans la participation effective de l'immense majorité des Français, a pourtant exprimé la volonté populaire, l'intérêt général et l'honneur national.

Nous n'en sommes sortis que pour retomber dans nos ornières, faute de volonté et d'imagination et parce que nous ne savons plus que frapper au bas-ventre.

Un homme politique véritable ne doit pas s'insérer dans les divisions existantes.

Il faut être capable de provoquer d'autres consensus, à partir d'une base réduite s'il le faut, et je pense que la notion de rassemblement, qui ne peut se faire que dans la nation et non pas dans un camp ou dans l'autre, peut encore fasciner nos contemporains et emporter leur adhésion.

## *Bernard Stasi*

1. Précisément parce qu'il est devenu d'utilisation courante, le terme « consensus » peut revêtir des significations très variées. Il est plus facile, en tout cas, de réfuter les interprétations que l'on conteste que de définir avec précision la sienne propre.

Nostalgie d'un accord perdu ou utopie d'une société définitivement réconciliée avec elle-même, la notion de consensus est l'avatar à la mode du rêve unanimiste. Mais il n'y a pas de démocratie sans affrontement, il n'y a pas de société sans conflits, il n'y a pas de vie sans tensions.

Pour d'autres, le consensus, ce serait une vie politique paisible, sans affrontement violent, sans drame inutile et sans passion excessive. Mais le tempérament de notre peuple, comme la nature des problèmes auxquels il est confronté, nous interdisent de rêver à une vie politique se déroulant dans une atmosphère feutrée, avec propos de bon ton et échanges à fleurets mouchetés.

Qu'est-ce donc alors que le consensus ? Peut-être, tout simplement, un certain climat fait de tolérance dans lequel doit baigner la vie politique d'une démocratie.

Le consensus, c'est ce qui empêche que les affrontements politiques ne dégénèrent en guerre civile.

2. Si l'on s'en tient, non point aux propos, mais au comportement des différentes formations politiques, il existe, au moins dans l'apparence, un très large consensus, sur les règles fondamentales de la vie politique comme sur l'unité et l'indépendance de la nation. Ce consensus apparent dissimule, en fait, des divergences qui sont parfois profondes.

Sur la Constitution de 1958-1962, le consensus s'est accru. Combattu par de nombreuses formations politiques au moment du référendum de 1962, le principe de l'élection au suffrage universel direct du Président de la République n'est plus, aujourd'hui, contesté. Les dirigeants politiques ont compris que les Français ne se laisseraient pas arracher facilement une prérogative à laquelle ils sont désormais attachés, si l'on en juge par l'empressement avec lequel ils l'exercent (85 % de votants lors des élections présidentielles de 1974). Il n'en demeure pas moins que la Constitution fait l'objet de lectures différentes. Faisant souvent référence à l'article 20 de la Constitution

de 1958, dont les dispositions sont dépassées depuis la réforme de 1962, l'opposition conteste encore la prééminence du Président de la République.

Pour ce qui concerne le pluralisme, le Parti communiste lui-même a fini par s'y rallier. Même si l'on ne suspecte pas la sincérité de cette conversion et les bonnes intentions des leaders du PC, on peut néanmoins estimer que l'application du Programme commun provoquerait nécessairement, par un fatal enchaînement de contrôles et de contraintes, des conditions objectives telles que le pluralisme éprouverait quelques difficultés à se manifester. Il n'est pas d'exemple, en effet, où la mise sous tutelle de la liberté économique ne se traduise, à terme, par des atteintes aux autres libertés.

Par ailleurs, la nationalisation de l'enseignement, prévue au Programme commun, est difficilement compatible avec le principe de pluralisme, qui doit s'imposer avec une force particulière dans le domaine de l'éducation et de la culture.

La règle de la majorité est sans doute acceptée par tous, mais un parti qui se présente comme étant le seul parti des travailleurs et qui continue à accorder à la classe prolétarienne un rôle messianique dans l'évolution de la société pourrait-il, s'il détenait les leviers de commande, s'accommoder scrupuleusement, en toute chose, de la règle de la majorité ? On peut, pour le moins, se poser la question.

L'unité nationale est admise par la classe politique dans son ensemble, mais pour les uns, elle ne peut exister que dans la rigueur d'une conception jacobine. Pour d'autres, l'unité nationale doit respecter le droit à la différence des entités régionales. C'est dire que, dans ce domaine aussi, le consensus apparent dissimule des divergences profondes.

Pour l'indépendance, enfin, elle est, aux yeux de certains, le rêve orgueilleux d'une France seule et organisée défiant le monde entier et lui donnant des leçons. Mais des esprits tout aussi attachés à l'indépendance nationale pensent que, dans le monde qui est le nôtre, elle doit, pour s'épanouir, s'insérer dans un cadre plus vaste que celui de la nation, qu'il s'agisse de l'Alliance Atlantique ou de l'Union européenne.

3. Il ne peut y avoir de vie en société s'il n'y a pas un accord largement partagé sur un certain nombre de règles et de valeurs.

Le consensus joue un rôle important dans la société. La vitalité, le degré de résistance et la capacité d'évolution d'une société dépendent, dans une large mesure, de la force et de l'étendue du consensus sur lequel elle repose.

Il n'en demeure pas moins qu'une société ne progresse que par ses tensions et ses conflits.

Consensus-conflit, cette double exigence explique le paradoxe de l'homme politique : agissant au cœur de la société, il assume tout naturellement les revendications et les aspirations, les craintes et les espoirs de ceux qui lui font confiance, de ceux qui voient en lui un leader, ou, du moins, un porte-parole.

Mais l'homme politique doit aussi aider les hommes à voir au-delà de leurs intérêts catégoriels, plus loin que leur horizon quotidien. Homme de combat, il doit aussi être un homme de synthèse, de rassemblement et de réconciliation.

En fait, l'opinion accuse parfois la classe politique d'entretenir artificiellement, par jeu ou pour justifier son existence, un climat d'affrontement, alors qu'un large consensus unirait la nation dans ses profondeurs. Cette accusation est, dans une large mesure, injuste. L'insuffisance de consensus dont souffre notre pays ne vient pas de la malveillance des hommes politiques, mais d'un certain nombre de facteurs qui lui sont propres.

En premier lieu, la tournure de l'esprit français, qui tend à systématiser et à théoriser. Les problèmes politiques sont vécus de façon abstraite et l'on sait qu'il est plus difficile de trouver des compromis entre des principes qu'entre des problèmes concrets.

En deuxième lieu, l'existence d'un Parti communiste, puissant, fort, organisé, qui rejette la collaboration des classes et qui se donne pour objectif le bouleversement des structures économiques et sociales du pays. Cet extrémisme idéologique a imprégné toute la gauche française.

En troisième lieu, la nature du gaullisme, qui considère le combat politique comme une croisade. La dramatisation est dans la vocation du gaullisme.

En quatrième lieu, la concentration excessive du pouvoir qui, dans notre pays, n'existe véritablement qu'au sommet. Alors que, dans les pays décentralisés comme les Etats-Unis ou la RFA, une force politique peut ne pas avoir le pouvoir au sommet et détenir pourtant une parcelle importante de pouvoir en étant à la tête d'un Etat ou d'un *Land*. Il en résulte que le pouvoir se gagne ou se perd à l'occasion des élections législatives ou présidentielles. Une telle situation privilégie, dramatise le combat politique au niveau national.

Cela dit, il n'est pas certain que le consensus soit toujours souhaitable. Certaines formes de consensus sont, en effet, dangereuses.

1° *Le consensus-piège* : ceux qui détiennent le pouvoir sont tout naturellement portés vers le consensus, mais ceux qui sont exclus

du pouvoir ont tendance à considérer que le consensus est un piège qu'on leur tend pour les inciter à la résignation, pour démobiliser leurs forces et leurs désirs de contestation. Ils craignent, parfois à bon droit, que s'ils jouaient le jeu, ils apporteraient leur caution à un ordre établi qui les rejette et qu'ils contestent.

2° *Le consensus artificiel*, qui peut cacher les vrais problèmes et provoquer une explosion d'agressivité. Une vie politique normale doit permettre de libérer un minimum d'agressivité pour que celle-ci ne se reporte pas sur les franges.

Les sociétés à trop fort consensus politique — c'est-à-dire lorsque la classe politique s'entend pour occulter ce qu'une partie de la population considère comme étant des problèmes importants, à propos desquels elle souhaiterait un large débat — ne seraient-elles pas des sociétés à terrorisme ? A l'appui de cette thèse, on peut citer l'Allemagne, où le consensus politique est large, l'Italie où l'origine des violences vient peut-être du compromis historique, et même la France où les manifestations contre le nucléaire se produisent précisément dans un domaine où il y a très large consensus de la classe politique.

3° *Le consensus technocratique* : il relève de l'opinion que la politique est périmée : dans notre société technicienne, experts, techniciens et savants doivent régler les problèmes de fonctionnement et d'organisation de la société.

Cette tentation est moins forte depuis la crise économique qui a prouvé que les experts, les technocrates et les économistes sont faillibles.

Une telle démarche est le contraire de la démocratie ; elle risque d'aboutir à la démobilisation de l'opinion.

4° Le consensus n'est pas bon en lui-même.

Rappelons-nous Munich. De même, on pourrait citer le consensus qui a longtemps existé, en France, contre la décolonisation.

Il n'en demeure pas moins que l'homme politique doit se donner pour tâche de favoriser le consensus. Il doit donc contribuer à créer les conditions objectives qui permettent au consensus de naître, de se maintenir, de se développer.

En premier lieu, dans les circonstances difficiles que traversent le pays, le consensus ne pourra s'établir que si les Français ont le sentiment que les sacrifices et les efforts demandés sont équitablement répartis. La réduction des inégalités est donc la première condition pour un véritable consensus.

En second lieu, le consensus ne pourrait pas se développer dans une nation où une partie des citoyens aurait le sentiment que le

pouvoir, c'est toujours pour les autres. Il en résulte que si la majorité actuelle remporte les prochaines élections, elle devra faire face à un sentiment de frustration de la moitié des Français. Elle devra donc, par son comportement et par sa politique, faire en sorte qu'une moitié des Français ne se sente pas, encore une fois, « en dehors du coup ».

Enfin, le consensus suppose une large diffusion, à tous les niveaux et dans tous les domaines, des pouvoirs et des responsabilités. Les citoyens, les communautés et les groupes adhèreraient plus facilement à une vie politique dont ils seraient, d'une façon ou d'une autre, acteurs et non pas seulement spectateurs.